

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE D'HALIFAX  
MRC DE L'ÉRABLE**

---

**Règlement numéro 60-2020**

**RÈGLEMENT IMPOSANT UN TARIF DE COMPENSATION POUR COUVRIR LES  
DÉPENSES RELIÉES AUX TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE COURS D'EAU  
BERGERON-BRETON**

**ATTENDU QUE** des travaux d'entretien et de ses frais connexes ont été effectués sur le Cours d'eau Bergeron-Breton sur le territoire de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Sophie d'Halifax;

**ATTENDU QUE** le coût de ces travaux payés par la Municipalité est à la charge des contribuables intéressés, au prorata de la superficie contributive de leurs terrains respectifs;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné lors d'une session ordinaire du Conseil de la Municipalité en date du 11 février 2020 par Madame Manon Lambert conseillère;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'adopter le règlement numéro 60-2020 et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit, à savoir :

**ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2**

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement et jusqu'à ce qu'il soit abrogé, le tarif de compensation pour les travaux effectués sur le Cours d'eau Bergeron-Breton est établi au mètre linéaire à chacun des intéressés tels que le tout est plus spécifiquement décrit à l'annexe numéro 1 du présent règlement, et ce, en conformité avec les dispositions du règlement numéro 59-2019.

**ARTICLE 3**

Les soldes impayés à la date d'exigibilité des compensations dues par un intéressé portent intérêt de douze (18) % et à compter du moment où les compensations deviennent exigibles;

**ARTICLE 4**

Le présent règlement remplace et abroge toute disposition inconciliable avec celles des présentes.

**ARTICLE 5**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**ANNEXE 1**

Seront et sont par le présent règlement assujetti aux travaux effectués sur le cours d'eau Bergeron-Breton sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax tous les terrains ci-après énumérés en raison de sa superficie contributive attribuée à chacun de ces terrains, avec le nom du contribuable intéressé et le numéro du cadastral officiel de chaque terrain.

